

CORINNE BERT

Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Reçoit uniquement sur rendez-vous

C.19.01 Gestion d'immeuble – Copropriété
Diplômée d'études supérieures comptables et financières

expert.judiciaire@bert-avon.fr
273 Rue Paradis 13006 Marseille
04 91 13 42 42 – Choix 5 (Lundi et Jeudi de 9h à 12h)

ADMINISTRATION PROVISOIRE ARTICLE 29 – 1

Nos Réf. : CB/FB
Administration Provisoire Art-29.1 :
RESIDENCE PLOMBIERES
27 BD DE LA REVOLUTION
13003 Marseille
Ordonnance sur Requête :
N° 21/01891 du 20 Décembre 2021
Magistrat : Mme Hélène MEO

RESOLUTIONS PRISES LE 17 JUILLET 2025 PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE ARTICLE 29-1 LOI DU 10 JUILLET 1965

En notre qualité d'Administrateur provisoire article 29-1 Loi du 10 juillet 1965, dans le cadre de l'article 62-7 du décret du 17 mars 1967, l'Administrateur prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Suite aux fuites impactant M. NACIF, l'administrateur vote le devis de la société TRMSS pour la réfection d'un tronçon de colonne d'évacuation pour un montant de 1 848 € T.T.C

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Suite aux fuites impactant M. NACIF, l'administrateur vote le devis de la société TRMSS pour la réfection d'un tronçon de colonne d'évacuation pour un montant de 384 € T.T.C

Cette résolution est adoptée.

Fait à Marseille, le 17 juillet 2025

L'Administrateur Provisoire.

A handwritten blue signature in cursive script, appearing to read "Administrateur Provisoire".